



Pour la Cité humaine - Les Droits du piéton

7, rue Major Martin – 69001 LYON

Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975

Le 25 juillet 2022

Pierre RAUZADA
Président

pierre-henri.rauzada@orange.fr
www.pietons69.e-monsite.com

Objet : place Gerson : créer du stationnement 2 RM.

Déplacements & Stationnement – Fiche N°85

A l'attention de madame Marielle PERRIN
Adjointe à la Maire du 5e Adt

Madame,

De tous les arrondissements de Lyon où je marche beaucoup – et ils sont très nombreux – le 5ème arrondissement est incontestablement celui qui est le plus en pointe dans la création d'espaces de stationnement sur chaussée pour scooters et motos.

Ces espaces permettent de diminuer fortement le stationnement de ces 2 RM sur les trottoirs et autres espaces piétonniers.

Quasiment tous les jours, des motos stationnent sur le trottoir de la place Gerson, tout près de l'entrée de l'église Saint-Paul : → photo page 2.

La raison en est fort simple : alors qu'il existe 35 places de stationnement pour voitures dont 3 pour PMR, 5 arceaux pour vélos, 1 grand espace de livraisons, il n'y a aucune place de stationnement sur chaussée pour les scooters et motos sur toute l'étendue de la place Gerson.

Il n'en existe aussi aucune sur toute la rue Saint-Paul.

C'est pourquoi je vous écris pour demander la création sur la place Gerson d'un espace de stationnement sur chaussée pour scooters et motos d'environ 4-6 places (quilles avec chaînes).

J'espère que vous soutiendrez cette demande auprès de la Ville de Lyon.

Je vous adresse, Madame l'Adjointe, mes très sincères salutations.

M. Pierre RAUZADA

Copie pour information :

- M. Valentin LUNGENSTRASS / Adjoint au Maire de Lyon
- M. Norbert KELLER-MAYAUD / Directeur Mobilité Urbaine – Ville de Lyon

- M. Yves DEAL / Président Conseil de quartier « Quartiers Anciens »
- Le Progrès Quartiers

